

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 18 décembre 2018 20 h

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre deux mille dix-huit à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le douze décembre 2018, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hazard, Maire.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	x		Madame GHEWY	
Monsieur GOEURIOT	x			
Madame GRETZ		x		
Monsieur STCHERBININE		x		
Madame PROT	x			
Monsieur WEISSE	x			
Madame DE PALMA-ANCEL	x			Secrétaire de séance
Monsieur JACQUINOT	x			
Madame DUMONT	x			
Monsieur SCOTTI	x			
Madame RONGA	x			
Monsieur DUCROCQ	x			
Madame PINNA	x			
Madame COLLIGNON	x		Madame GRETZ	
Monsieur CORTIAL		x		
Monsieur GRIGGIO	x		Monsieur CORTIAL	
Madame BRABANT	x			
Monsieur DEHAND	x			
Madame BERREHLI	x			
Madame JACQUINET	x			
Madame WATRIN	x		Monsieur STCHERBININE	
Monsieur COLAUTTI		x		
Monsieur THOMAS	x			arrivé 20h35
Madame BELLUNE		x		
Madame GHEWY		x		
Madame QUENCEZ	x			
Madame VIGNOL	x		Monsieur VERMELIN	
Monsieur VERMELIN		x		
Madame CRAHAY		x		
Monsieur SIMON BURNOTTE		x		
Madame DULCY	x			arrivée 20h10
Monsieur ROTA		x		
Monsieur ROBLIN		x		

Le conseil municipal constate que le Quorum est atteint. Il nomme Madame de PALMA-ANCEL en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h05

Ordre du jour

3.6 Immeuble dénommé « Pavillon Japiot » affecté à la compétence Tourisme : Procès Verbal de fin de mise à disposition

Rapporteur	Monsieur le Maire	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame DULCY et Monsieur THOMAS absents.

Pas de débat

Le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE la fin de la mise à disposition de l'immeuble sus dénommé au profit de la communauté d'Agglomération du Grand Verdun et donc sa réintégration dans le patrimoine immobilier de la Ville de Verdun
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès verbal de fin de mise à disposition afférent.

4.1 Tableau des effectifs

Rapporteur	Monsieur DUCROCQ	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur Thomas Absent

Pas de débat

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ACTUALISE le tableau des effectifs en supprimant les postes transférés à la CAGV au 1er janvier 2019.

4.4 Indemnité de conseil au comptable public

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur Thomas Absent

Pas de débat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à octroyer les indemnités sus-présentées au taux de 100 % à Monsieur Jean-Louis LEULIER, responsable de la Trésorerie de Verdun.

5.7 Convention de mutualisation 2015-2024 : avenant 2

Rapporteur	Monsieur DUCROCQ	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS Absent

Un papier est mis sur table, il annule et remplace le papier d'origine.

Pas de débat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mutualisation 2015-2024 modifiant l'article 3.1 « Détermination des services communs » afin d'intégrer d'une part le service de l'état civil et d'autre part d'intégrer au titre d'un service commun « secrétariat de Mairie les communes » de Belleray, Haudainville, Vacherauville
- MODIFIE la composition du comité de suivi de la mutualisation afin d'intégrer un représentant des dites communes.

7.1 Lotissement du Plat de Bévaux : création d'un budget annexe

Rapporteur	Monsieur le Maire	
Pour	Abstention	Contre
24	Mme Quencez Mme Vignol (M. Vermelin par	/

	délégation)	
--	-------------	--

Suite aux débats :

Le CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix Pour et 3 abstentions

- APPROUVE la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé 'lotissement du Plat de Bévaux' dans le but de retracer toutes les opérations futures à la gestion en régie communale du lotissement destiné à la vente
- PRÉCISE que ce budget sera voté par chapitre
- PREND acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux réseaux,
- DÉCIDE d'opter un pur un régime de TVA à 20% conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle,
- ADOPTE le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale,
- PRÉCISE que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du projet de résultat issu de l'équilibre de ce budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

1.2 Contrat délégation de service public de production, transport et distribution d'eau potable

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à acter l'évolution du prix de l'eau potable au premier semestre 2019 et de signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette décision

1.2 Compte rendu annuel sur la délégation de service public Exercice 2017

Rapporteur	Monsieur THOMAS
Le conseil prend acte du compte rendu	

Pas de débat

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte du compte rendu de la DSP.

7.1 Examen et vote du Budget Primitif 2019 - Budget Principal

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
24	Mme Quencez Mme Vignol (M. Vermelin par délégation)	/

Suite aux débats,

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 3 abstentions :

- VOTE et approuve par nature au niveau du chapitre le Budget Primitif 2019

7.1 Examen et vote du Budget 2019 - Budget Annexe de l'eau

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le CONSEIL MUNICIPAL, à L'unanimité

- VOTE et approuve par nature au niveau du chapitre le Budget annexe de l'eau pour l'année 2019.

7.1 Examen et vote du Budget Primitif - Budget annexe Vierge des Pauvres

Rapporteur	Monsieur Le maire	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Suite aux débats :

Le CONSEIL MUNICIPAL, à L'unanimité

- VOTE et approuve par nature au niveau du chapitre le Budget annexe de la vierge des Pauvres pour l'année 2019.

7.5 Convention de partenariat avec les collèges Maurice Barrès et Buvignier pour leurs sections sportives scolaire Aviron

Rapporteur	Monsieur SCOTTI	
-------------------	-----------------	--

Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Pas de débat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec les collègues BARRES et BUVIGNIER, le club d'aviron «CERCLE NAUTIQUE VERDUNOIS », le Conseil Départemental de la Meuse et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Meuse, les conventions de partenariat pour la durée d'ouverture de chaque section sportive.

Le maire met fin à la séance à 21h38.

A Verdun, le 19 décembre
2018

Le Maire,
Samuel HAZARD